

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2023/01

QUESTION N°12

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN VUE D'APPORTER UNE AIDE HUMANITAIRE AUX POPULATIONS TOUCHEES PAR LE SEISME EN DATE DU 6 FEVRIER 2023

**L'An Deux Mille Vingt Trois
Le Dix Février
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 3 février 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Pascal KLINGLER - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Chantal CLAUX a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Christophe BATAIS a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Denis HOFFMANN
Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jocelyne BINET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 40 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 26

N°D2023_01 - ADMINISTRATION GENERALE / Attribution d'une subvention exceptionnelle en vue d'apporter une aide humanitaire aux populations touchées par le séisme intervenu en date du 6 février 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la survenue d'un séisme de magnitude 7.8 qui a touché la Turquie et la Syrie le lundi 6 février 2023,

Considérant le bilan des victimes et de dégâts matériels,

Considérant la nécessité d'apporter une aide aux victimes,

Considérant que l'Association Secours Populaire peut pourvoir à apporter cette aide nécessaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

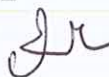
- ✓ **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 1 000 euros, à l'Association « Secours Populaire » par l'intermédiaire de son comité local basé à Pierrelaye (SIRET : 83196606400014), afin d'apporter une aide d'urgence aux victimes du séisme intervenu en date du 6 février 2023.

- ✓ **PRELEVER** les crédits nécessaires sur l'article 6748 du Budget Communal.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 10 FEVRIER 2023**

Publié le : 14/02/2023
Transmis en Préfecture le : 14/02/2023
Exécutoire le : 14/02/2023

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

